

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT DES FILIALES

Les entreprises qui adhèrent au Pacte mondial des Nations unies s'engagent à intégrer profondément les Dix principes dans leurs stratégies et leurs opérations et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. L'engagement d'une entreprise s'applique non seulement au siège, mais aussi à toutes les filiales, succursales locales et bureaux de pays.

Les filiales sont encouragées à s'engager de la manière suivante :

### **1. Une filiale peut adhérer individuellement, indépendamment de l'engagement de sa société mère.**

- Les filiales peuvent devenir des participants du Pacte mondial des Nations unies à part entière. Pour ce faire, elles doivent soumettre leur propre candidature et la lettre d'engagement de leur PDG au Secrétaire général des Nations unies. Dans ce cas, elles sont censées apporter la contribution financière globale standard.
- Ces entreprises seront répertoriées individuellement en tant que participants sur le site web du Pacte mondial des Nations unies et communiqueront chaque année sur leurs progrès dans la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations unies et dans la réalisation des objectifs de développement durable.

### **2. Une filiale d'une entreprise participante au Pacte mondial des Nations unies peut adhérer en vertu de son lien avec sa société mère**

- Si une société mère encourage ses filiales, celles-ci peuvent rejoindre l'initiative sous l'égide de cette société mère afin d'accéder directement aux opportunités d'engagement à la fois globales et locales. Dans ce cas, elles sont censées apporter la contribution financière éventuellement requise par le réseau local dans leur région.
- Ces filiales auront un profil sur le site web du Pacte mondial des Nations unies et figureront sur la liste des entreprises actives du Pacte mondial. Elles bénéficieront de leur propre accès au tableau de bord de l'UNGC, de la possibilité de soumettre une COP ou de demander le logo "Nous soutenons" le Pacte mondial des Nations unies.

Si une société mère préfère que ses filiales ne s'engagent pas au niveau mondial ou local, ces dernières n'auront pas de profil sur le site web du Pacte mondial des Nations unies et ne figureront pas dans la liste des participants actifs au Pacte mondial des Nations unies. Elles n'auront pas leur propre accès au tableau de bord du Pacte mondial des Nations unies pour soumettre une COP ou demander le logo "Nous soutenons" le Pacte mondial des Nations unies. La communication annuelle sur le progrès (CoP) de la société mère couvrira les activités de toutes les filiales. .

**Note:** Dans le cadre de cette politique, le terme "filiale" est défini comme une société contrôlée par une autre société dans le sens où la société mère a le contrôle du processus de prise de décision de la filiale en ce qui concerne ses politiques financières et opérationnelles en vue de la réalisation des objectifs de la société mère.